



Association des Résidents du lac Carillon

**Compte rendu de la réunion du conseil d'administration
DE L'ARC TENUE LE 6 JUIN 1995
À 19H AU 2420, RUE LEMIEUX, QUÉBEC**

Étaient présents : Pierre Bédard
Denis Blanchette
Jean-Marc Charbonneau
Claire Huot
Serge Lachance
Julie Trépanier

Les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

1.º MOT DE BIENVENUE

Serge Lachance souhaite la bienvenue aux membres et les informe de l'absence de Carole Paré.

2.º LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 6 JUIN 1995

L'acceptation de l'ordre du jour est proposée par Pierre Bédard et secondée par Jean-Marc Charbonneau.

3.º APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 28 MARS 1995

Julie Trépanier propose l'approbation du compte rendu de la réunion du 28 mars 1995 et Jean-Marc Charbonneau seconde.

4.º SUIVI DU COMPTE RENDU DU 28 MARS 1995

Sentiers

La municipalité propose de déposer lundi un projet de règlement sur le contrôle de la plage. Il semble que Jacques Perron serait mandaté pour surveiller et charger 10 \$ par auto ou par personne pour les personnes désireuses de camper sur la plage.

Il est proposé par Serge Lachance de se présenter à la réunion du conseil municipal pour contrer ce désir de la municipalité et pour les inciter à gérer le camping selon la vocation première du Ministère soit un camping de groupe seulement.

Cette année, il n'y aura aucun projet en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage visant l'entretien des sentiers.

Des pancartes à l'entrée du lac Carillon et de la plage seront placées.

En ce qui a trait aux **poubelles et aux monstres ménagers**, les membres seront avisés, à l'avenir, par le journal. Il est mentionné qu'il sera également suggéré au conseil municipal de séparer les contenants du lac Blanc et ceux du lac Carillon afin d'assurer un meilleur contrôle. Il est également suggéré que la municipalité établisse un règlement indiquant une date précise pour la collecte des monstres ménagers avec une possibilité de sanction (amende) pour ceux qui les déposent à peu importe le moment. Ce service pourrait être donné aux chalets des villégiateurs. Ce dossier sera également discuté lors de la réunion du conseil municipal.

Devenir propriétaire

Rien de nouveau à souligner.

Journal - Rappel des dates

Le prochain journal paraîtra à la mi-juillet, la date limite pour recevoir les textes est le 20 juin. Il reste encore quelques semaines à ceux qui le désirent pour suggérer des noms.

Serge Lachance suggère de préparer une lettre pour inviter tous les commanditaires potentiels pour la prochaine saison.

Jean-Marc Charbonneau adresse une motion de félicitations pour les artisans du journal.

Québec Téléphone

Trois personnes ont manifesté le désir d'obtenir une ligne téléphonique, soit MM. Labrecque, Lapierre et Morin (3^e secteur). Les représentants de chacun des secteurs s'informeront auprès des résidents afin de connaître leurs besoins, s'il y a lieu; ils devront en aviser Serge Lachance. Claire Tremblay de Québec Téléphone désire être avisée directement du désir de certains résidents d'obtenir une ligne téléphonique.

5.° VOLS

Il y a eu au moins deux vols d'embarcations au lac Carillon. Une mention sera faite dans le journal afin d'inciter les gens à être vigilants et à exercer une autosurveillance.

Une lettre au commandant de la Sûreté du Québec avec copie à la municipalité sera préparée afin de les aviser des vols fréquents et de leur demander d'assurer une surveillance continue au lac.

6.° RAPPORT DU PRÉSIDENT

Serge Lachance confirme que l'abonnement de l'Association a été payé à **FAPEL**. Il informe également que le Journal des Villégiateurs ne sera plus publié et que FAPEL a changé d'adresse.

Serge Lachance a vérifié auprès de Denis Rioux de la **Station forestière de Duchesnay** afin de savoir si on pouvait ramasser un arbre tombé. La réponse est positive si c'est sur ton terrain et négative si c'est à l'extérieur de ton terrain. Une demande sera faite afin de savoir s'il est possible d'obtenir un permis pour abattre du bois.

Un article sur les **feux en plein air** a paru dans le St-U. Celui-ci sera repris dans le prochain journal de l'ARC.

Une rencontre entre Denis Blanchette et Serge Lachance sera tenu au cours des prochains jours afin de dresser la **comptabilité de l'Association** en vue d'une présentation lors de l'assemblée générale.

Un membre de l'ARC a été avisé qu'il n'avait pas le droit de monter sa **tente roulotte sur son terrain** pendant l'été étant donné que la construction de son chalet était terminée. Ce règlement municipal sera débattu lors de la réunion du conseil.

Il est proposé par Jean-Marc Charbonneau et secondé par Denis Blanchette d'accepter des **dépenses** de l'ordre de 53,71 \$ relatives au journal pour l'achat de timbres, photocopies et enveloppes.

Un montant de 10 \$ représentant la **cotisation** de Robert Girard est remise par Serge Lachance à Denis Blanchette.

8.º AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté.

9.º PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre est fixée au 8 août 1995, à 19h00, au 2420, rue Lemieux, Québec. Il est possible toutefois, s'il convient aux membres, que celle-ci soit devancée ou retardée d'une fin de semaine et qu'elle se tienne au lac. Une vérification sera faite un peu plus tard en juillet.

10.º LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée s'effectue à 21h45.

Denis Rioux